La Riche

PLU

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1

PLAN LOCAL D'URBANISME

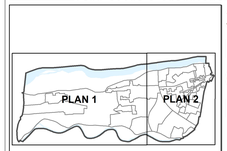

3.2 RÈGLEMENT GRAPHIQUE PLAN N°1

Plan édité le 27/09/2024
Fichier : 37195_reglement_graphique_MS1_p1.mxd

50 M
1 : 5 000

Vu pour être annexé à la délibération du conseil métropolitain du 4 novembre 2024

ville de LA RICHE

Département de l'Indre et Loire

Tours métropole val de loire

atu.
Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours
3 cour du 101e Régiment d'Infanterie B
37000 TOURS Cedex 1
Téléphone : 02 47 71 70 70
Télécopie : 02 47 71 07 35
Courriel : atu@atu37.org
www.atu37.org

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Numéro	Désignation	Bénéficiaire
1	Création d'un accès depuis la rue Chesneau vers la ZAC Plessis Botanique	Commune
2	Réaménagement et prolongement de la rue G.Bécaud	Commune
3	Création d'un accès depuis la rue Saint-François vers la ZAC Plessis Botanique	Commune
~~4~~	~~Voie nouvelle entre les rues Chesneau et Louis XI~~	~~Commune~~
5	Création d'une voie en prolongement de la rue Pierre Mendès France jusqu'à la rue d'Entraïques	Syndicat des mobilités de Touraine
6	Aménagement du carrefour entre la rue Louis XI et la rue Parmentière	Commune
7	Aménagement du carrefour entre les rue de Ligner et de la Parmentière	Syndicat des mobilités de Touraine
8	Élargissement de la rue de Ligner	Commune
9	Élargissement de la rue de la Parmentière	Commune
10	Création d'une voie piétonne entre les rues Commines et des Tourelles	Commune
11	Élargissement de la rue du Plessis	Commune
12	Création d'une voie entre la rue des Sablons et le quartier Nöqueux Bruère	Commune
13	Création d'une voie entre la rue des Sablons et le quartier Nöqueux Bruère	Commune
14	Élargissement d'un fossé entre la route de Saint-Genouph et le chemin des Patys	Commune
15	Élargissement d'un fossé - ZI Saint Cosmes	Commune
16	Aménagement d'un bassin d'infiltration des eaux pluviales de la ZI Saint-Cosme	Tours Métropole Val de Loire
17	Création d'une liaison douce	Commune
18	Aménagement d'une liaison douce	Commune
19	Création d'équipement public	Syndicat des mobilités de Touraine

PRESCRIPTIONS

- Espace boisé classé (L113-1 et suivants)
- Emplacement réservé (L151-41)
- Numéro d'emplacement réservé renvoyant à la liste
- Site et élément bâti à préserver (L151-19)
- Numéro de site et élément bâti à préserver, renvoyant au règlement
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (L151-6 et suivants)
- 100 m — Règles d'implantation des constructions par rapport à l'axe de la voie (L111-6 et suivants)
- Marge de recul d'implantation des constructions
- x mètres — Distance du recul
- Secteur de constructibilité très limitée pour risque d'inondation (zone de dissipation de l'énergie et d'écoulement préférentiel)

INFORMATIONS

- Périmètre Val de Loire UNESCO

ZONAGES ET SECTEURS RÉGLEMENTAIRES

Limite de zone et secteur

Zones Urbaines

- **Zone UA** : Quartiers mixtes centraux
  - **Secteur UAa** : Secteur de projet des quartiers mixtes centraux
  - **Secteur UAz** : Secteur de projet Saint-François le Plessis
- **Zone UB** : Quartiers d'habitat à dominante individuel
- **Zone UC** : Quartiers mixtes très contraints
- **Zone UE** : Monuments exceptionnel dans leur parc destinés à des équipements culturels et de loisirs
- **Zone UH** : Village du Grand Carroi et hameau des Pavillons
- **Zone UP** : Quartiers historiques
  - **Secteur UPa** : Espaces bâtis implantés à l'alignement
  - **Secteur UPb** : Espaces bâtis aux implantations variées
  - **Secteur UPc** : Espaces bâtis implantés en retrait
  - **Secteur UPd** : Ilot bâti au sud de la place Saint-Anne
- **Zone US** : Equipements d'agglomération
- **Zone UX** : Activités économiques
  - **Secteur UXa** : Parc d'activités artisanales
  - **Secteur UXb** : Parc d'activités mixtes Les Montils
  - **Secteur UXc** : Parc d'activités industrielles La Grange David
  - **Secteur UXd** : Parc d'activités industrielles Saint-Cosme
- **Zone UY** : Site d'activités Saint-François

Zones à urbaniser

- **Zone 1AU** : Espace à urbaniser du Plessis Botanique
  - **Secteur 1AUz** : Site d'activités Saint-François

Zones naturelles

- **Zone N** : **Espace naturel et forestier**
  - **Secteur Nlm** : Lit endigué de la Loire et du Cher
  - **Secteur Ne** : Espace naturel à vocation d'équipements
- **Zone A** : **Espace agricole**

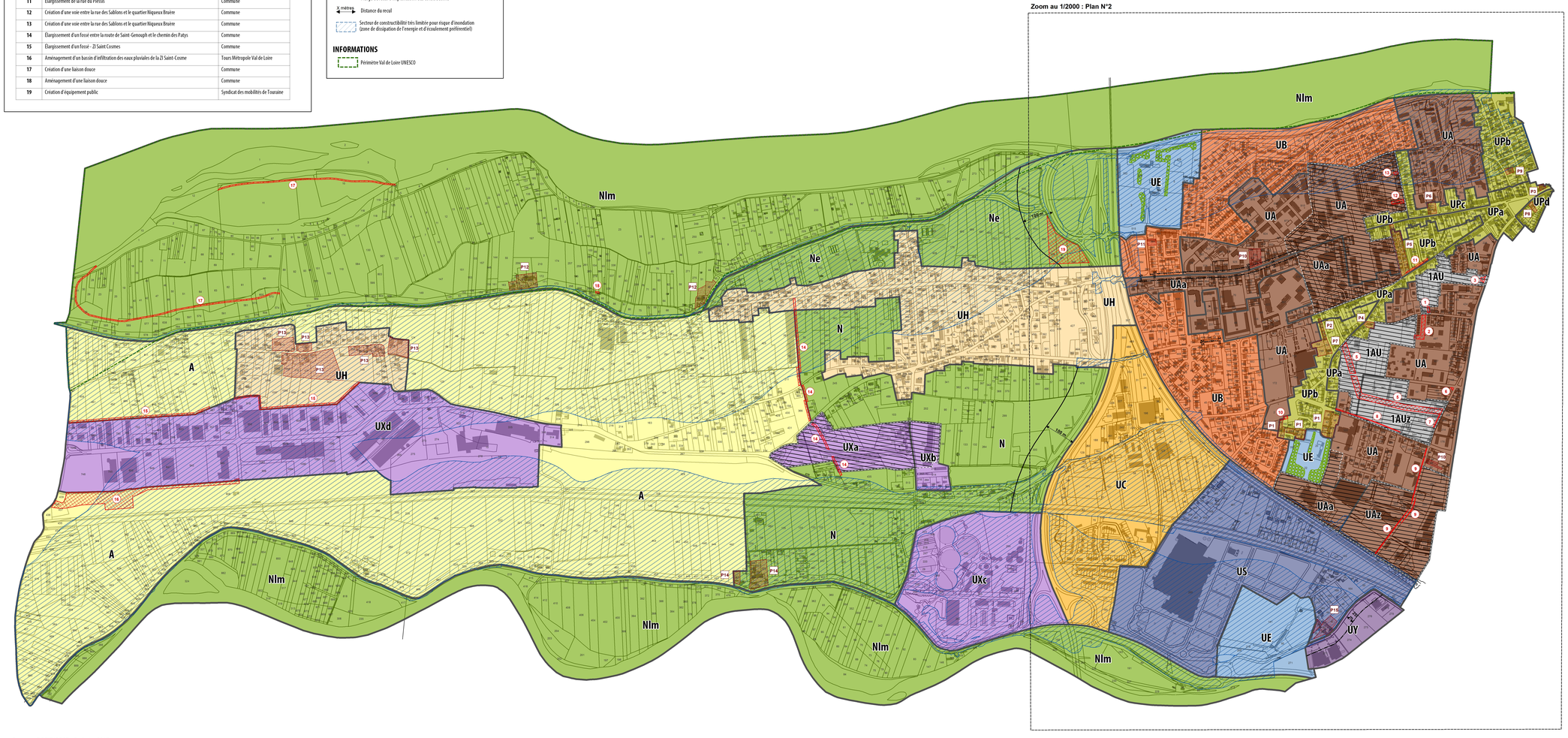

Sources : DGFIP/CG37 - Cadastre 2015